

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 4 septembre 2023

Le quatre septembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents (8) : M. ALBERELLI Bernard (pouvoir Marc GIRAUD - arrivé à 17h46), Mme ARCAINA Katia, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme MICAND Frédérique, Mme SCARCELLA Marianne, M Jean-Jacques SIBILLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Frédérique MICAND (pouvoir Françoise Gross) - M. BRET Daniel

OBJET : ADOPTION DES RAPPORTS RPQS 2020, 2021, 2022

Marianne Scarcella ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif 2020, 2021, 2022 de la commune de Saint Martin de Clelles.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POU R	CONTR E	ABST .
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel	ABS		0		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross		1		

SCARCELL A	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 4 septembre 2023
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT



C. Cholat